

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC

Département des Côtes d'Armor

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 7 octobre 2024

Membres en exercice : 15 – membres présents : 12

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024

Le sept octobre deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Etaient présents : Gérard QUILIN, Sonia ALLAIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, adjoints. Jean-François LE MIGNOT, Quentin LE HERVE, Ewan GUIZOUARN, Martine TRAPON, Sylvie MARIGAULT, Julien BENOIST,

Absents, excusés : Nolwenn BOHEC, Anne-Karine LE MAOU, Sylvie LE GALL BRIAND

Secrétaire de séance : Jean-François LE MIGNOT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 12

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

1- Restauration des intérieurs de l'église paroissiale : avenant n° 2 au lot n° 3 (vitraux)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n° 2 au lot n° 3 : une erreur matérielle a été constatée dans le contenu de l'acte d'engagement de l'entreprise HABASQUE TOBIE, titulaire du lot n° 3 / Vitraux. En effet, l'acte d'engagement initial indiquait une TVA en autoliquidation. Dans les faits, l'entreprise est assujettie à la TVA depuis le 1^{er} décembre 2021. Ainsi, une TVA à 20 % est à intégrer dans les montants du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition d'avenant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

2- Restauration des intérieurs de l'église paroissiale : avenant n° 2 au lot n° 7 (Polychromie)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n° 2 au lot n° 7 (Mobilier / statuaire) d'un montant de 9 756.97 euros HT, lot attribué à l'entreprise ARTHEMA. Pour mémoire, le montant du marché initial s'élève à 47 373 euros HT

La dépose des statues et leur analyse minutieuse en atelier permet de confirmer le cahier des charges de base et, parfois, d'apporter des informations complémentaires que la DRAC, en coordination avec la MOE, oriente et valide. Concernant les ouvrages

bénéficiant d'une protection au titre des Monuments historiques, c'est la DRAC qui fixe le niveau d'exigence attendu en matière de travaux.

L'analyse précise, après dépose de l'état des repeints et différentes couches picturales, **a révélé une forte instabilité pour de nombreuses statues**. Pour certaines, indiquées au devis, **la DRAC a besoin d'une étude stratigraphique avant de valider le parti pris de restauration/restitution du décor**.

La seconde moitié du devis vient de la précision du futur emplacement des statues : la plupart des supports était bien prévue au cahier des charges, mais pour certaines statues, **un socle ou un système d'accrochage est à ajouter**.

Enfin, le dernier poste est lié à un doublon de statues existant dans l'église et non formulé au CCTP : il existe deux christes en croix dans l'église et l'entreprise n'avait chiffré que la restauration du petit.

La maîtrise d'œuvre a demandé de privilégier la restauration du grand en souhaitant rester dans l'enveloppe marché mais il s'avère, à la dépose de cet élément dont l'état précis n'était pas contrôlable car inaccessible, que l'état des polychromies et du support croix sont très mauvais. Une plus-value pour son traitement est donc indiquée, la restauration du petit restant, de fait, toujours d'actualité.

- **VALIDE** la proposition d'avenant n° 2 au lot n° 7 (Mobilier / statuaire) pour un montant de 9 756.97 euros HT, portant ainsi le montant du marché à 57 129.97 euros HT (le montant de la tranche optionnelle est porté à 33 221.97 euros HT)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

3- Rénovation de l'ex maison Jagain et du manoir du Crec'h : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir lancé une consultation dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réhabilitation du manoir du Crec'h et de la maison Jagain. Les offres sont les suivantes

- **Maison Jagain**
 - o LOSTYS Jean Paul 4 200 euros + 5 % pour coordination des travaux
 - o JK Architecture 8.20 % du montant des travaux
- **Manoir du Crec'h**
 - o JK architecture 7.99 % du montant des travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite revoir le contenu des offres et décide d'ajourner sa décision

4- Soutien financier au projet de production de logements sociaux porté par Terres d'Armor Habitat

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une opération d'extension du Lotissement des Ajoncs, portée par Terres d'Armor Habitat, propose un projet de 3 logements sociaux dans le lotissement des Ajoncs, à savoir :

- Typologie : 2 PLAI (financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration) – 1 PLUS (financé par un Prêt Locatif à Usage Social)
- Un T2, un T3 et un T4 duplex / jardin privatif au RDC et terrasse à l'étage

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de financement (pages 8 et 9). Ce plan de financement prévoit la participation des collectivités, soit

- 20 000 euros pour la commune, soit 6 667 euros / logement
- 20 000 euros pour LTC, dans le cadre du plan BOOST/LOGEMENT soit 6 667 euros / logement

-

VU le projet de logements présenté par Terres d'Armor Habitat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Terres d'Armor Habitat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prévoir les crédits au budget de la commune (financement sur 3 années)

5- Acquisition d'une armoire mobile pour le restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir lancé une consultation pour acquisition d'une armoire chauffante (armoire mobile) afin d'équiper le restaurant scolaire. Les offres sont les suivantes :

- Comptoir de Bretagne 3 200.00 euros HT / 3 840.00 euros TTC
- IGC 3 877.06 euros HT / 4 652.47 euros TTC
- HMI Thirode pas d'offre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **RETIENT** la proposition de Comptoir de Bretagne, offre la moins-disante, pour un montant de 3 200 euros HT soit 3 840.00 euros TTC
- **PRECISE** que les montants sont prévus à la section Investissement du budget de la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s’y rapportant

6- Affaires diverses

Monsieur le Maire informe l’assemblée avoir mandaté l’association « Etudes et Chantiers » afin d’intervenir sur le mur d’enceinte du manoir du Crec’h. Des travaux d’arrachage du lierre et remise à niveau du mur sont programmés. L’association doit intervenir mi-octobre 2024

Erwan GUIZOUARN signale qu’un caniveau est affaissé dans la cour Nord du Groupe scolaire.

L’ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 heures 40